

La vaccination,
la meilleure protection

Juin 2024

Programme de vaccination contre les virus du papillome humain (VPH)

Questions et réponses à l'intention
des professionnels de la santé



ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section Publications

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN: 978-2-550- 95220-6 (version PDF)

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	1
PROGRAMME DE VACCINATION	3
1. Quelles sont les personnes visées par le programme québécois de vaccination contre les VPH?	3
2. Quels sont les vaccins contre les VPH homologués au Canada?	4
3. Quels vaccins ont été utilisés depuis l'implantation du programme de vaccination contre les VPH au Québec?	4
4. Pourquoi le programme de vaccination est-il offert en milieu scolaire?	5
5. Quels sont les changements effectués au programme de vaccination contre les VPH en 2024?	6
6. Est-ce que les personnes âgées de 20 ans et moins sont adéquatement protégées contre les VPH avec le nouveau calendrier mis en place en juin 2024?	7
7. Quelle est la couverture vaccinale (CV) contre les VPH en milieu scolaire?	7
8. Pourquoi la vaccination des garçons a-t-elle été implantée plus tardivement que celle des filles?	8
9. Les vaccins contre les VPH sont-ils sécuritaires?	8
SITUATIONS PARTICULIÈRES	8
10. Doit-on reprendre la vaccination d'un enfant qui a reçu une dose de vaccin contre les VPH à 8 ans?	8
11. Que doit-on répondre à un parent qui désire que son enfant reçoive 2 doses de VPH-9 en milieu scolaire?	8
12. Combien de doses doit-on administrer à une fille ou à un garçon en 4 ^e année du primaire qui est immunodéprimé ou infecté par le VIH?	9
13. Un enfant qui n'a pas été vacciné à l'école parce qu'il était absent le jour de la vaccination ou que son parent avait refusé la vaccination peut-il se faire vacciner en CLSC ou ailleurs selon l'organisation régionale des services de vaccination?	9
14. Est-ce que la mise à jour de la vaccination réalisée en 3 ^e année du secondaire inclut la vaccination contre les VPH?	9
15. Est-il possible d'offrir la vaccination avant la 3 ^e année du secondaire aux garçons et aux filles n'ayant pas reçu de vaccin contre les VPH en 4 ^e année du primaire?	9
16. Est-ce qu'on peut offrir la vaccination à un jeune qui était dans une autre province ou un autre pays en 4 ^e année du primaire?	9
17. Quel vaccin doit-on administrer lors de la mise à jour de la vaccination d'une personne ayant reçu une seule dose de VPH-4 (vaccin quadrivalent utilisé de 2008 à 2016)?	9
18. Que peut-on recommander à une personne adéquatement vaccinée avec le VPH-4 qui souhaite recevoir le VPH-9 afin d'être protégée contre les 5 types de VPH de plus?	10
19. Peut-on vacciner un jeune qui a une lésion par les VPH connue?	10
20. Quel est le calendrier de vaccination recommandé aux personnes âgées de 18 ans et plus?	10

21. Si une personne immunodéprimée ou vivant avec le VIH a eu une 1^{re} dose de vaccin à l'âge de 45 ans, peut-elle poursuivre sa vaccination même si elle aura plus de 45 ans au moment de l'administration de la 2^e dose? 10
22. Si un HARSAH a eu une 1^{re} dose de vaccin à l'âge de 26 ans, peut-il poursuivre sa vaccination même s'il aura plus de 26 ans au moment de l'administration de la 2^e dose? 10
23. Un HARSAH qui demande à se faire vacciner doit-il avoir une preuve qu'il a effectivement des relations sexuelles avec des hommes? 10
24. Doit-on commencer la vaccination d'un HARSAH âgé de 26 ans ou moins qui ne complétera peut-être pas sa vaccination? 11
25. Peut-on vacciner une personne transgenre? 11
26. Est-ce qu'un homme admissible peut être vacciné gratuitement lors d'une visite dans un service intégré de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (SIDEP-ITSS)? 11
27. Où les garçons et les hommes âgés de 9 à 26 ans qui ont ou qui prévoient avoir des relations sexuelles avec des hommes peuvent-ils se faire vacciner gratuitement? . 11

CONTEXTE

Les virus du papillome humain (VPH) sont parmi les virus les plus répandus dans le monde. Selon [l'International Human Papillomavirus Reference Center](#), des centaines de types de VPH sont reconnus.

De ce nombre, plusieurs types peuvent causer des lésions précancéreuses et cancéreuses chez l'humain. [Selon les données](#), les types 16 et 18 sont associés à plus de 70 % des cancers du col utérin ainsi qu'à la majorité des autres cancers associés aux VPH (anus, vulve, vagin, pénis, gorge).

Les VPH peuvent aussi causer des condylomes (verrues anogénitales) et la papillomatose respiratoire récidivante.

Le risque d'acquérir une [infection par les VPH](#) est particulièrement élevé dans les premières années suivant le début de l'activité sexuelle. En effet, les infections par les VPH constituent l'une des infections transmissibles sexuellement les plus fréquentes, tant chez les hommes que chez les femmes. En l'absence d'une vaccination, environ 75 % des hommes et des femmes auront une infection par les VPH au moins une fois dans leur vie. Une personne peut être infectée par plus d'un VPH à la fois et l'être plus d'une fois par le même VPH.

Au Québec, il existe un programme de vaccination contre les VPH en raison :

- du fardeau important des maladies associées aux VPH;
- de l'efficacité de la vaccination pour prévenir les maladies associées aux types de VPH inclus dans les vaccins;

Types de VPH inclus dans les vaccins	Maladies associées et évitables par la vaccination
16, 18, 31, 33, 45, 52 et 58	<ul style="list-style-type: none">– De 90 à 99 % des cancers du col de l'utérus– 80 % des lésions précancéreuses du col de l'utérus– De 65 à 70 % des cancers de la vulve– De 70 à 75 % des cancers du vagin– De 85 à 90 % des cancers de l'anus– De 50 à 60 % des cancers du pénis– De 60 à 70 % des cancers de l'oropharynx
6 et 11	<ul style="list-style-type: none">– 85 % des condylomes

- des limites du dépistage;
- du rapport coût-efficacité favorable.

Ce programme de vaccination est offert pour certaines clientèles depuis 2008 et a évolué au fil des années selon les publications et avis du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ). Ceux-ci peuvent être consultés en ligne :

- [Prévention par la vaccination des maladies attribuables aux virus du papillome humain au Québec;](#)
- [Avis de l'Institut national de santé publique du Québec : les vaccins contre le virus du papillome humain;](#)
- [La vaccination contre les VPH au Québec : mise à jour des connaissances et propositions du comité d'experts;](#)
- [La vaccination des pré-adolescents contre les virus du papillome humain \(VPH\) au Québec : deux ou trois doses?;](#)
- [Vaccination contre les virus du papillome humain \(VPH\) des femmes vues en colposcopie;](#)
- [Avis sur la vaccination contre les virus du papillome humain \(VPH\) des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes \(HARSAH\);](#)
- [Avis sur le calendrier de vaccination contre les virus du papillome humain \(VPH\);](#)
- [Portrait de l'incidence et de la mortalité des cancers associés aux virus du papillome humain \(VPH\) : mise à jour de l'incidence 2008-2010 et de la mortalité 2008-2012;](#)
- [Groupes supplémentaires qui pourraient être visés par une vaccination gratuite contre les virus du papillome humain \(VPH\);](#)
- [Reprise des activités de vaccination en milieu scolaire dans le contexte de la COVID-19;](#)
- [Calendrier de vaccination contre les virus du papillome humain pour les personnes âgées de 18 ans et plus au Québec.](#)
- [Calendrier de vaccination contre les virus du papillome humain pour les personnes âgées de 20 ans et moins au Québec](#)

Une [formation gratuite sur la vaccination contre les VPH](#) est disponible en ligne sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ce document vise à répondre aux questions des vaccinateurs sur le programme de vaccination contre les VPH et les situations particulières.

Le [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) demeure toutefois la référence en matière de vaccination et devrait être consulté pour tout complément d'information.

PROGRAMME DE VACCINATION

1. Quelles sont les personnes visées par le programme québécois de vaccination contre les VPH?

Le tableau suivant présente l'évolution des populations visées par le programme de vaccination contre les VPH du Québec depuis son implantation en 2008.

Date de début ou de modification du programme	Population visée
2008	Filles de la 4 ^e année du primaire
	Filles de la 3 ^e année du secondaire (fin du rattrapage en juillet 2013 et mise à jour en continu du statut vaccinal par la suite)
	Filles âgées de 14 à 17 ans (moins de 18 ans au moment de leur 1 ^{re} dose)
	Filles âgées de 9 à 13 ans (de la 5 ^e année du primaire à la 2 ^e année du secondaire) à risque élevé d'exposition aux VPH (ex. : début de l'activité sexuelle)
	Filles âgées de 9 à 17 ans des communautés autochtones
2010	Femmes âgées de 18 à 26 ans immunodéprimées ou infectées par le VIH
2014	Garçons et hommes âgés de 9 à 26 ans immunodéprimés ou infectés par le VIH
2016	Hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) âgés de 26 ans et moins
2016	Garçons de la 4 ^e année du primaire et garçons ayant fait leur 4 ^e année du primaire depuis l'année scolaire 2016-2017
2018	Garçons en 3 ^e secondaire dans le cadre de la mise à jour du statut vaccinal
	Garçons âgés de 9 à 13 ans (de la 5 ^e année du primaire à la 2 ^e année du secondaire) à risque élevé d'exposition aux VPH (ex. : début de l'activité sexuelle)
2020 (appliqué à partir de l'année scolaire 2019-2020)	Garçons âgés de 9 à 17 ans (moins de 18 ans au moment de leur 1 ^{re} dose) qui fréquentent les centres jeunesse, qui sont des jeunes de la rue ou qui sont sous la protection de la jeunesse
	Élèves en 4 ^e année du primaire (1 ^{re} dose) et en 3 ^e secondaire (2 ^e dose)
2020	Jeunes âgés de 9 à 17 ans (moins de 18 ans au moment de leur 1 ^{re} dose)
2022	Personnes âgées de 27 à 45 ans immunodéprimées ou infectées par le VIH
2024	Jeunes âgés de 9 à 20 ans

2. Quels sont les vaccins contre les VPH homologués au Canada?

Il existe 3 vaccins contre les VPH homologués au Canada.

Vaccins	Types de VPH inclus dans les vaccins								
	6	11	16	18	31	33	45	52	58
Gardasil (VPH-4) (n'est plus distribué)	X	X	X	X					
Gardasil 9 (VPH-9)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cervarix (VPH-2)			X	X					

3. Quels vaccins ont été utilisés depuis l'implantation du programme de vaccination contre les VPH au Québec?

Le tableau suivant présente les vaccins utilisés dans le programme de vaccination contre les VPH du Québec et les avis du CIQ liés aux changements.

Année	Vaccin utilisés	Changement au calendrier
2008	VPH-4	3 doses (0, 6 et 60 mois) Prévention par la vaccination des maladies attribuables aux virus du papillome humain au Québec Avis de l'Institut national de santé publique du Québec : les vaccins contre le virus du papillome humain
2013	VPH-4	2 doses (0 et 6 mois) La vaccination des pré-adolescents contre les virus du papillome humain (VPH) au Québec : deux ou trois doses? La 3 ^e dose qui était prévue 60 mois après la 1 ^{re} dose n'a donc jamais été donnée dans le cadre du programme québécois.
2016	VPH-9	2 doses (0 et 6 mois)
2018	VPH-9 et VPH-2	1 dose de VPH-9 suivie de 1 dose de VPH-2 6 mois plus tard Avis sur le calendrier de vaccination contre les VPH
2020	VPH-9 et VPH-2	1 dose de VPH-9 (en 4 ^e année du primaire) suivie de 1 dose de VPH-2 60 mois plus tard (en 3 ^e année du secondaire) Reprise des activités de vaccination en milieu scolaire dans le contexte de la COVID-19
2022	VPH-9	2 doses (0 et 6 mois) pour les personnes âgées de 18 ans et plus Calendrier de vaccination contre les VPH pour les personnes âgées de 18 ans et plus au Québec
2024	VPH-9	1 dose pour les personnes âgées de 20 ans et moins Calendrier de vaccination contre les virus du papillome humain pour les personnes âgées de 20 ans et moins au Québec La 2 ^e dose qui était prévue 60 mois après la 1 ^{re} dose depuis 2020 n'a donc jamais été donnée dans le cadre du programme québécois.

4. Pourquoi le programme de vaccination est-il offert en milieu scolaire?

La réponse immunitaire induite par la vaccination contre les VPH est maximale à la préadolescence. Les vaccins contre les VPH sont approuvés pour ce groupe d'âge, sur la base d'études rigoureuses, et les arguments suivants justifient le choix que le Québec a fait :

- Les titres d'anticorps obtenus à la suite de la vaccination sont nettement supérieurs à ceux induits par les infections naturelles par les VPH.
- La vaccination est à sa pleine efficacité lorsqu'elle est administrée avant le début des relations sexuelles.
- Au Québec, lors de l'implantation du programme de vaccination contre les VPH, il existait déjà un programme de vaccination en 4^e année du primaire . Jumeler la vaccination contre les VPH avec des programmes déjà existants a permis une meilleure efficacité.

5. Quels sont les changements effectués au programme de vaccination contre les VPH en 2024?

Au printemps 2020, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la 2^e visite prévue en 4^e année du primaire a dû être reportée chez la majorité des enfants à la suite de la fermeture des écoles. Le 19 juin 2020, dans son avis intitulé [Reprise des activités de vaccination en milieu scolaire dans le contexte de la COVID-19](#), le CIQ a recommandé la modification du calendrier de vaccination scolaire afin qu'une seule visite soit effectuée en 4^e année du primaire. Il précisait que la 2^e dose serait offerte en 3^e secondaire seulement si elle était jugée nécessaire.

En juin 2024, dans son avis intitulé [Calendrier de vaccination contre les virus du papillome humain pour les personnes âgées de 20 ans et moins au Québec](#), le CIQ recommande l'utilisation d'un calendrier à une seule dose de vaccin nonavalent (VPH-9) pour les personnes immunocompétentes âgées de 9 à 20 ans.

La première cohorte de jeunes n'ayant reçu qu'une seule dose de vaccin en 4^e année du primaire (cohorte 2019-2020) arrivera en 3^e année du secondaire en septembre 2024 (cohorte 2024-2025). L'administration de la 2^e dose ne sera donc plus requise.

La mise à jour du carnet vaccinal, incluant le vaccin contre les VPH, est prévue en 3^e année du secondaire.

Année scolaire	Vaccin prévu en 4 ^e année du primaire	Vaccin prévu en 3 ^e année du secondaire
2019-2020	1 dose de VPH-9	
2020-2021	1 dose de VPH-9	
2021-2022	1 dose de VPH-9	
2022-2023	1 dose de VPH-9	
2023-2024		
2024-2025		Mise à jour
2025-2026		Mise à jour
2026-2027		Mise à jour
2027-2028		Mise à jour

De plus, le PQI a élargi la gratuité en ajoutant les jeunes âgés de 18 à 20 ans. Ainsi, toute personne peut recevoir gratuitement le vaccin VPH-9 selon un calendrier à dose unique jusqu'à l'âge de 20 ans.

Pour les autres groupes d'âge ainsi que pour les personnes qui pourraient moins bien répondre à la vaccination (par exemple, les personnes immunodéprimées), les calendriers de vaccination demeurent inchangés. Les calendriers de vaccination contre les VPH peuvent être consultés dans le [PIQ](#).

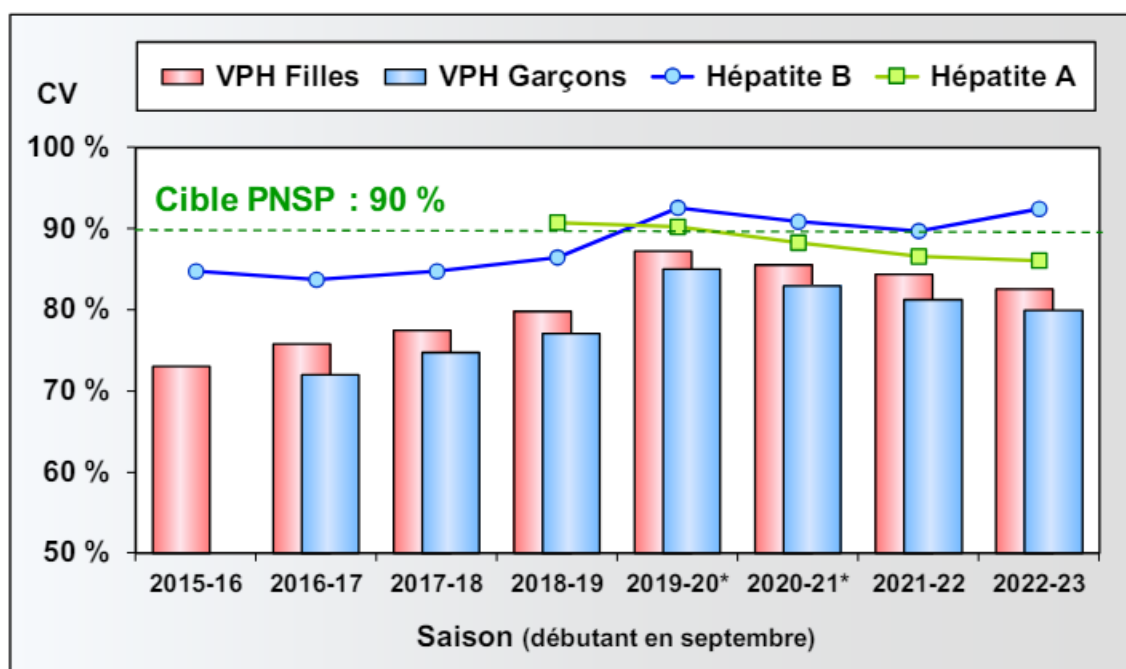
6. Est-ce que les personnes âgées de 20 ans et moins sont adéquatement protégées contre les VPH avec le nouveau calendrier mis en place en juin 2024?

Se basant sur des données probantes de bonne qualité et la [prise de position de l'Organisation mondiale de la santé](#), le CIQ considère que la protection conférée par un calendrier à une seule dose de VPH-9 offre une protection élevée et similaire à celle induite par un calendrier à 2 doses dans ce groupe d'âge.

Pour plus d'informations, se référer à l'avis du CIQ sur le [calendrier de vaccination contre les virus du papillome humain pour les personnes âgées de 20 ans et moins au Québec](#).

7. Quelle est la couverture vaccinale (CV) contre les VPH en milieu scolaire?

La figure suivante, tirée du bulletin [Flash Vigie](#) de février 2024, présente, au 31 août 2023, la CV contre les VPH (au moins 1 dose), le virus de l'hépatite A et le virus de l'hépatite B chez les élèves de la 4^e année du primaire depuis la saison 2015-2016. En plus des données présentées dans la figure suivante, le numéro de février 2024 montrait que 85 % des filles et 82 % des garçons de la 3^e année du secondaire étaient considérés comme adéquatement vaccinés contre les VPH pour la saison 2022-2023. Selon les données tirées de l'Infocentre de santé publique du Québec en date du 30 mai 2024 [données non publiées], la CV contre le VPH pour l'année scolaire 2022-2023, au 31 août 2023, des élèves en 3^e secondaire ayant reçu au moins une dose de vaccin est de 90,7 % chez les filles et de 88,5 % chez les garçons.



* Saison de vaccination perturbée par la pandémie de COVID-19.

8. Pourquoi la vaccination des garçons a-t-elle été implantée plus tardivement que celle des filles?

Lors de l'implantation du programme québécois de vaccination contre les VPH en 2008, la vaccination contre les VPH était offerte aux filles. Le vaccin contre les VPH a été homologué pour les hommes quelques années après l'avoir été pour les jeunes filles et les femmes, soit après la publication de données démontrant l'efficacité et la sécurité de la vaccination chez les hommes.

L'ajout de la vaccination en milieu scolaire des garçons en 4^e année du primaire a fait suite à une recommandation du CIQ dans son [avis sur la vaccination contre les VPH des HARSAH](#). Cette stratégie permettait ainsi d'offrir aux hommes la meilleure protection au moment le plus opportun, alors qu'ils n'étaient pas encore exposés aux VPH. Le CIQ considérait qu'il s'agissait de la meilleure stratégie pour diminuer le fardeau des maladies liées aux VPH chez les HARSAH et pour offrir une protection directe à l'ensemble des hommes.

Ainsi, dans un souci d'équité, la vaccination contre les VPH est offerte aux garçons en 4^e année du primaire depuis septembre 2016 et aux garçons en 3^e année du secondaire dans le cadre de la mise à jour du statut vaccinal depuis septembre 2018.

9. Les vaccins contre les VPH sont-ils sécuritaires?

Les vaccins contre les VPH sont sécuritaires. Ils sont utilisés depuis plus de 15 ans. Plus de 500 millions de doses de ces vaccins ont été données à travers le monde. La vaccination contre les VPH est offerte aux jeunes dans toutes les provinces du Canada et dans plus de 80 pays. Depuis le début de la vaccination contre les VPH, de nombreux chercheurs mènent des travaux pour savoir s'il existe un lien entre la vaccination et des problèmes graves (comme les maladies du système immunitaire ou du système nerveux ou, encore, les problèmes de fertilité ou d'ovaires). Aucun lien causal n'a été établi entre la vaccination et ces problèmes.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

10. Doit-on reprendre la vaccination d'un enfant qui a reçu une dose de vaccin contre les VPH à 8 ans?

NON. Le programme de vaccination contre les VPH en milieu scolaire débute en 4^e année du primaire, et ce, peu importe l'âge de l'enfant. Ainsi, pour un enfant immunocompétent qui a reçu une 1^{re} dose de vaccin à l'âge de 8 ans, la dose sera considérée comme valide et aucune dose supplémentaire ne sera nécessaire.

11. Que doit-on répondre à un parent qui désire que son enfant reçoive 2 doses de VPH-9 en milieu scolaire?

Dans le cadre du programme de vaccination gratuite contre les VPH en milieu scolaire, les enfants se voient offrir 1 dose de VPH-9 en 4^e année du primaire. Un parent peut toutefois faire vacciner son enfant avec 2 doses de VPH-9 en prenant rendez-vous lui-même dans un lieu de vaccination. La 2^e dose ne sera pas gratuite.

12. Combien de doses doit-on administrer à une fille ou à un garçon en 4^e année du primaire qui est immunodéprimé ou infecté par le VIH?

Trois doses de VPH-9 doivent être administrées à un jeune immunodéprimé ou infecté par le VIH (peu importe le décompte des CD4). Chez les jeunes de 9 à 13 ans, les intervalles entre les doses sont de 6 et 12 mois, tandis que les intervalles sont de 2 et 6 mois pour les jeunes âgés de 14 ans et plus.

13. Un enfant qui n'a pas été vacciné à l'école parce qu'il était absent le jour de la vaccination ou que son parent avait refusé la vaccination peut-il se faire vacciner en CLSC ou ailleurs selon l'organisation régionale des services de vaccination?

OUI. La vaccination gratuite contre les VPH est indiquée aux jeunes âgés de 9 à 20 ans, aux personnes âgées de 21 à 45 ans immunodéprimées ou infectées par le VIH ainsi qu'aux HARSAH âgés de 26 ans et moins. Un jeune âgé de 14 ans ou plus peut consentir pour lui-même à la vaccination.

14. Est-ce que la mise à jour de la vaccination réalisée en 3^e année du secondaire inclut la vaccination contre les VPH?

OUI. La vaccination contre les VPH est incluse dans la mise à jour de la vaccination en 3^e année du secondaire. Lors de cette mise à jour, la vaccination continue d'être offerte aux garçons et aux filles n'ayant pas été préalablement vaccinés (ex. : en 4^e année du primaire ou après).

15. Est-il possible d'offrir la vaccination avant la 3^e année du secondaire aux garçons et aux filles n'ayant pas reçu de vaccin contre les VPH en 4^e année du primaire?

OUI. Le vaccin est gratuit pour les jeunes âgés de 9 à 20 ans.

16. Est-ce qu'on peut offrir la vaccination à un jeune qui était dans une autre province ou un autre pays en 4^e année du primaire?

OUI. Si le jeune demeure au Québec, la mise à jour de la vaccination en 3^e secondaire devrait être faite selon le PQI. La vaccination est gratuite pour tous les jeunes du Québec âgés de 9 à 20 ans.

17. Quel vaccin doit-on administrer lors de la mise à jour de la vaccination d'une personne ayant reçu une seule dose de VPH-4 (vaccin quadrivalent utilisé de 2008 à 2016)?

Dans une telle situation, la mise à jour de la vaccination contre les VPH se fait avec 1 dose de VPH-9. Le VPH-4 n'est plus distribué au Québec depuis 2019.

Pour être considérée comme adéquatement vaccinée, une personne étant âgée de 20 ans ou moins lors de sa première dose de vaccin doit avoir reçu :

- 1 dose de VPH-9
- OU
- 2 doses de vaccin contre les VPH, dont au moins 1 dose de VPH-4 ou de VPH-9.

18. Que peut-on recommander à une personne adéquatement vaccinée avec le VPH-4 qui souhaite recevoir le VPH-9 afin d'être protégée contre les 5 types de VPH de plus?

Le VPH-9 peut être administré aux personnes déjà vaccinées avec le VPH-4 qui désirent bénéficier de la protection additionnelle contre les 5 types de VPH de plus. Une dose de VPH-9 donnée à des personnes ayant reçu le VPH-4 procure une bonne réponse immunitaire contre les 9 types de VPH. Le fabricant recommande de vacciner avec 2 ou 3 doses selon l'âge. Toutefois, cette vaccination additionnelle n'est pas gratuite.

19. Peut-on vacciner un jeune qui a une lésion par les VPH connue?

OUI. Ce jeune peut être vacciné selon le même calendrier. La vaccination ne traitera pas la lésion existante, mais aidera à prévenir les infections subséquentes qu'il pourrait avoir. De plus, il est peu probable que ce jeune ait été exposé à tous les types de VPH inclus dans les vaccins.

20. Quel est le calendrier de vaccination recommandé aux personnes âgées de 18 ans et plus?

Depuis l'été 2022, le CIQ recommandait aux personnes immunocompétentes âgées de 18 ans et plus un calendrier comprenant 2 doses de VPH-9 selon un intervalle de 6 mois ou plus entre les doses.

Depuis juin 2024, le CIQ recommande maintenant aux personnes immunocompétentes âgées de 18 à 20 ans un calendrier à une seule dose de VPH-9. Le calendrier à 2 doses demeure le même pour les personnes immunocompétentes de 21 ans et plus.

Le calendrier de vaccination des personnes immunodéprimées ou vivant avec le VIH (peu importe le décompte de CD4) demeure inchangé, et comporte un total de 3 doses de VPH-9.

21. Si une personne immunodéprimée ou vivant avec le VIH a eu une 1^{re} dose de vaccin à l'âge de 45 ans, peut-elle poursuivre sa vaccination même si elle aura plus de 45 ans au moment de l'administration de la 2^e dose?

OUI. Une personne immunodéprimée ou vivant avec le VIH (peu importe le décompte de CD4) admissible à la vaccination au moment de l'administration de la 1^{re} dose peut poursuivre sa vaccination gratuitement.

22. Si un HARSAH a eu une 1^{re} dose de vaccin à l'âge de 26 ans, peut-il poursuivre sa vaccination même s'il aura plus de 26 ans au moment de l'administration de la 2^e dose?

OUI. Un homme qui était admissible à la vaccination au moment de l'administration de la 1^{re} dose peut poursuivre sa vaccination gratuitement.

23. Un HARSAH qui demande à se faire vacciner doit-il avoir une preuve qu'il a effectivement des relations sexuelles avec des hommes?

NON. Aucune preuve n'est exigée. La vaccination doit être offerte à tous les hommes âgés de 26 ans et moins qui mentionnent avoir ou qui prévoient avoir des relations sexuelles avec des hommes.

24. Doit-on commencer la vaccination d'un HARSAH âgé de 26 ans ou moins qui ne complétera peut-être pas sa vaccination?

OUI. Une dose procure déjà une bonne protection même chez les personnes âgées de 21 ans et plus. Il est cependant essentiel de l'informer que la protection optimale sera obtenue si les 2 doses prévues au calendrier de vaccination sont administrées.

25. Peut-on vacciner une personne transgenre?

OUI. Les personnes transgenres âgées de 26 ans et moins devraient se voir offrir le vaccin gratuitement.

26. Est-ce qu'un homme admissible peut être vacciné gratuitement lors d'une visite dans un service intégré de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (SIDEP-ITSS)?

OUI. Toutefois, contrairement au dépistage des ITSS, la vaccination ne se fait pas de façon anonyme. Les informations en lien avec l'acte vaccinal doivent être consignées dans un dossier médical et saisies dans le registre provincial de vaccination selon les modalités en vigueur.

27. Où les garçons et les hommes âgés de 9 à 26 ans qui ont ou qui prévoient avoir des relations sexuelles avec des hommes peuvent-ils se faire vacciner gratuitement?

Ces garçons et ces hommes peuvent se faire vacciner gratuitement dans les endroits prévus selon l'organisation régionale des services de vaccination tels que dans les cliniques de vaccination, dans les SIDEP-ITSS, dans certaines cliniques médicales ou pharmacies communautaires et en milieu scolaire, soit en 4^e année du primaire ou en 3^e année du secondaire.

